

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt régionale de la région Pays de la Loire

Bois de Trélan (44)

Bois de Notrain (44)

Bois de Montreuil (72)

Départements : Loire-Atlantique et Sarthe

2011 – 2025

Surface cadastrale :

181,9387 ha

Surface retenue pour la gestion :

182,11 ha

Premier aménagement forestier

DRA ou SRA : Bassin ligérien

SOMMAIRE

Note de présentation	Page 3
Aménagement Trélan	Page 9
Aménagement Notrain	Page 19
Aménagement Montreuil	Page 28

Document ONE

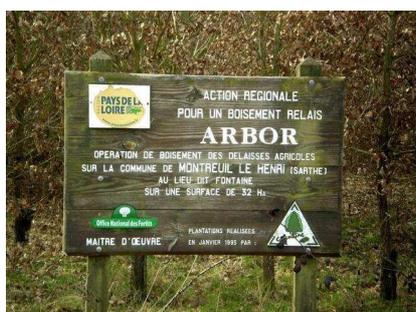
NOTE DE PRESENTATION

Forêt du Conseil Régional des Pays de la Loire

AMENAGEMENT FORESTIER : 2011-2025

Contexte

Le programme ARBOR (Action Régionale pour un BOisement Relais) a été initié à la fin des années 1980.



La volonté du Conseil Régional des Pays de la Loire était de constituer des boisements forestiers dans un objectif de production, tout en valorisant le paysage et la biodiversité.

Dans un contexte de déprise agricole, plusieurs opportunités se sont présentées d'acquérir des terrains non boisés, laissés en déshérence par l'agriculture.

Les acquisitions progressives, au début des années 1990, ont concerné trois sites.

- Trélan, commune de Plessé en Loire Atlantique.
- Notrain, commune de Saffré en Loire Atlantique.
- Montreuil, communes de Montreuil le Henri (35,0480ha) et Villaines sous Lucé (7,4993ha) dans la Sarthe.

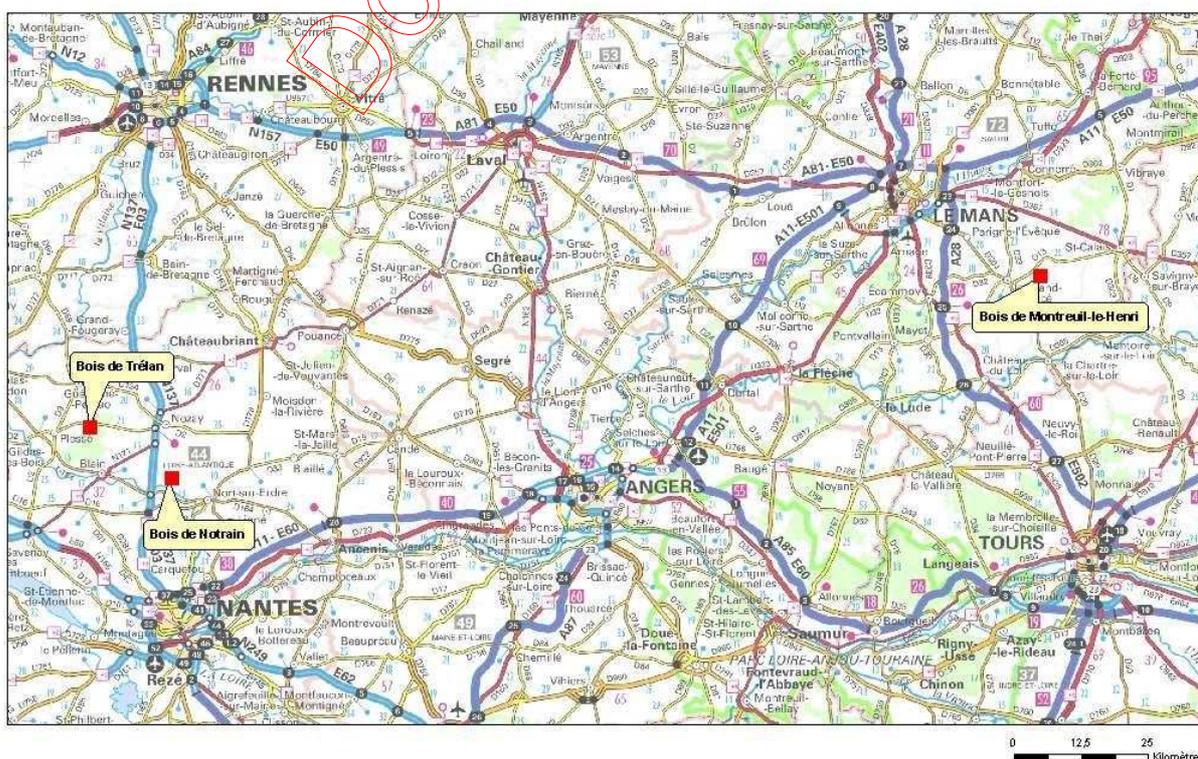
La forêt relève du Régime Forestier par arrêtés préfectoraux des 18 et 22 décembre 2008. A ce titre la gestion forestière doit être définie par un document d'aménagement.

Situation



FORET REGIONALE DES PAYS-DE-LA-LOIRE
BOIS DE NOTRAIN, TRELAN
ET MONTRÉUIL-LE-HENRI

PLAN DE SITUATION



Etat des lieux – peuplements forestiers

En 2010, la surface totale atteint 182,11 ha.

- Bois de Trélan : 103,03 ha reboisés en 4 tranches entre 1991 et 1995
- Bois de Notrain : 36,38 ha reboisés en 2 tranches en 1994 et 1995
- Bois de Montreuil : 42,70 ha reboisés en 3 tranches en 1994, 1997 et 2000

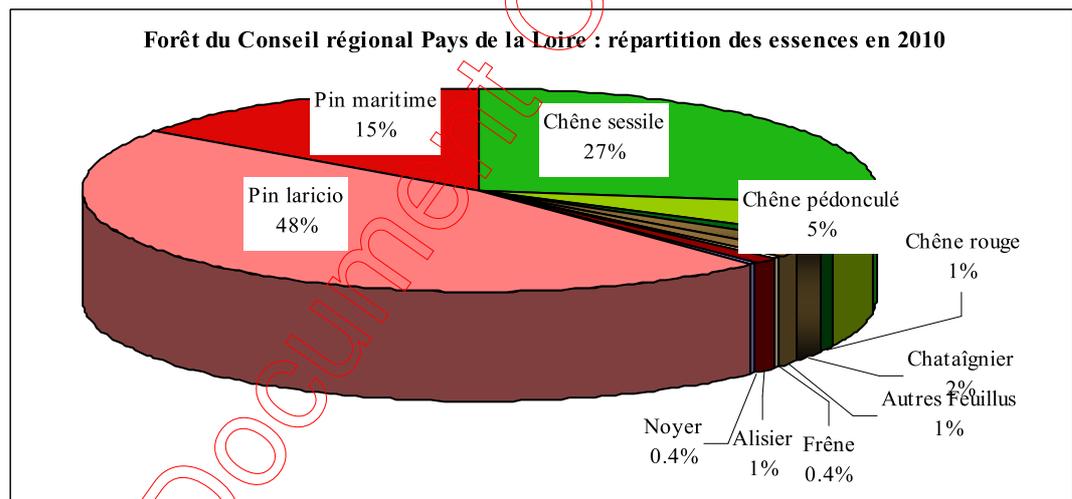
Les travaux ont été réalisés par l'Office National des Forêts en Loire-Atlantique et conjointement par l'ONF et COFOMAINE dans la Sarthe.

Ces terrains ont été acquis, car de médiocre qualité pour l'agriculture. Ils sont peu fertiles, avec des contraintes physiques fortes, en particulier un plancher argileux favorisant la stagnation de l'eau en période hivernale.

La rusticité de certaines espèces arborescentes permet de tirer partie de conditions édaphiques difficiles. Une grande palette d'espèces a été utilisée afin de s'adapter aux conditions de milieu. Les résineux ont été privilégiés, compte tenu des contraintes élevées (déficience de drainage, sol argileux, compacité, pauvreté minérale). Ils représentent 63 % de la surface boisée. Cependant le mélange d'essences a été constamment recherché. Des bandes feuillues, soit chêne, soit châtaignier, ont été mises en place parmi les plantations de pins.

Les résultats sont satisfaisants malgré des difficultés d'installation liées à l'excès d'humidité à Notrain et aux dégâts causés par les lapins à Montreuil.

Le graphique ci-contre présente la distribution des espèces introduites.



Le maillage de haies bocagères, préservé, est encore visible et structure toujours les peuplements forestiers. Plusieurs mares et points d'eau sont disséminés sur les sites.

Hormis quelques zones de taillis préexistant, les peuplements sont à l'état de futaie régulière. La structure est relativement homogène avec des âges identiques et des diamètres très voisins.

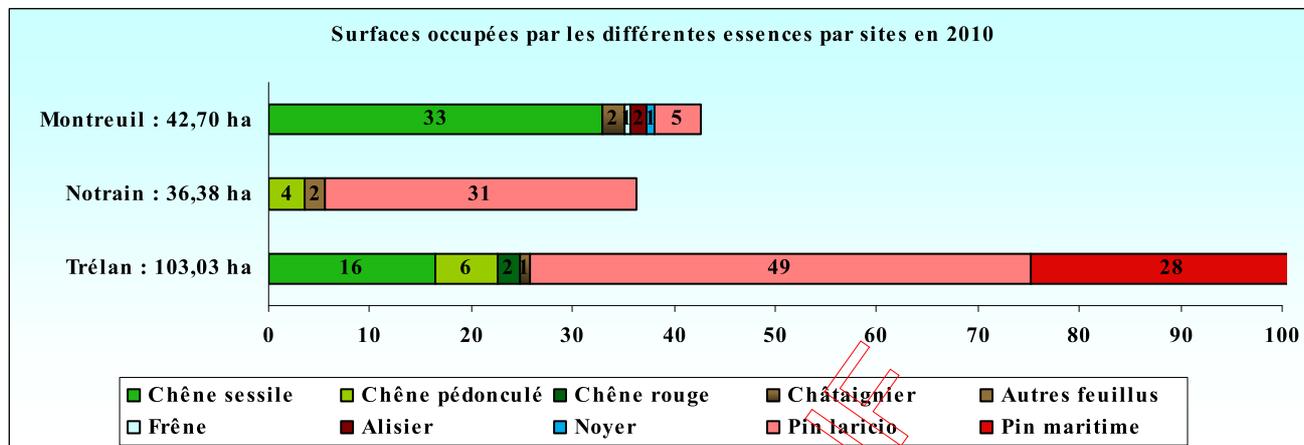
En 2010 les différents peuplements forestiers sont installés. Les résineux atteignent leur niveau de croissance optimal et doivent être parcourus rapidement par des éclaircies favorisant les meilleures tiges. Les feuillus, à la croissance juvénile moins forte (mais à la longévité plus élevée) demandent encore quelques travaux. Les interventions d'amélioration et de sélection ne commenceront que dans quelques années.

Ces interventions contribuent à la stabilité et à la pérennité des peuplements, et visent à valoriser les produits récoltés.



L'impact de la faune est peu sensible sur la végétation et compatible avec les peuplements en place. La chasse aux grands animaux (susceptibles de causer des dommages) est louée à des associations locales.

L'histogramme suivant précise la répartition des essences selon les différents sites.



Les trois sites sont desservis par un réseau de routes et de pistes assez dense. Un entretien régulier est nécessaire. Quelques améliorations sont à apporter à Montreuil.

Les enjeux principaux de la forêt

Un diagnostic écologique¹ a été réalisé en 2009, préalablement à la rédaction de l'aménagement forestier. Il en ressort que la propriété régionale ne recèle pas d'espèces d'intérêt patrimonial majeur. Par contre, la diversité des habitats boisés souvent entrouverts, ponctués de zones humides et insérés dans un environnement agricole offre un intérêt reconnu en matière de biodiversité.

La gestion forestière doit assurer la "mutifonctionnalité" de cet espace dans un souci de gestion durable. Les enjeux qui s'attachent à ces fonctions principales sont divers mais demeurent à des niveaux plutôt peu élevés. Ils permettent de déterminer les axes d'actions futures.

- La production de bois n'est pas prioritaire. La récolte de bois -et sa valorisation- est un moyen d'action qui doit tendre à favoriser les autres fonctions.
- La fonction écologique peut être qualifiée d'un niveau moyen ou reconnu, en l'absence d'espèces ou d'habitats remarquables.
- La fonction sociale en terme d'accueil et de paysage relève d'un niveau d'enjeu faible. Il faut noter cependant la présence d'un captage d'eau potable au sud du bois de Montreuil et son périmètre de protection qui englobe une partie de la forêt.
- La forêt ne joue aucun rôle de protection contre les risques naturels.

Les grandes options de l'aménagement forestier

Les grandes options visent à assurer la pérennité des peuplements, tout en favorisant la biodiversité et la qualité paysagère des différents bois.

¹ Expertise écologique des propriétés boisées du CR Pays de la Loire – évaluation des potentialités en matière de biodiversité – ONF ; Printemps-été 2009

Améliorer les peuplements forestiers par des éclaircies façonnant le mélange d'essences et au bénéfice des feuillus quand ils sont minoritaires. Les interventions sur les résineux doivent être engagées rapidement. L'absence de coupes compromet la stabilité et la pérennité des reboisements.

Favoriser la biodiversité ordinaire. Plusieurs axes doivent être privilégiés :

- Abaisser la densité des peuplements pour permettre à la diversité des espèces de s'exprimer.
- Dégager les mares trop ombrées et les aménager si nécessaire.
- Lutter contre l'embroussaillage et la fermeture des clairières, et des zones humides.

Développer l'attractivité des sites en matière d'accueil et de paysage. Peu fréquentés, ces territoires bénéficieront des interventions visant à améliorer et ouvrir les peuplements. Une signalétique spécifique pourra être mise en place.

Le programme d'actions

Plusieurs rencontres avec les services du Conseil régional en 2010 ont permis de préciser les axes d'actions à privilégier.

Issus pour l'essentiel de plantations, les peuplements en place ont une structure régulière. Les arbres qui les composent ont des âges identiques et des dimensions très voisines. Dans ces conditions, le traitement en futaie régulière s'impose, au moins dans les deux prochaines décennies. Un traitement irrégulier pourra être mis en œuvre dans les boisements préexistants, maintenus lors des travaux de reboisements – 6 ha environ sont concernés. L'objectif est de progressivement recruter - et favoriser le maintien - des bois de gros diamètre, très rares sur l'ensemble de la propriété régionale. La mise en réserve totale de ces zones est déconseillée au regard de la proximité d'une route fréquentée et des risques pour la sécurité engendrés.

Coupes

L'ensemble des peuplements sera parcouru par des éclaircies sélectives qui abaisseront la densité au bénéfice des meilleures tiges et de la diversité des essences. L'intensité doit être dosée afin d'éviter un envahissement par une végétation basse (ronce, genêt).

Les interventions les plus urgentes concernent les résineux, en particulier à Trélan où le retard accumulé doit être résorbé rapidement. L'éclaircie dans les feuillus débutera plus tardivement en fonction de la croissance des peuplements. Plusieurs passages sont prévus à échéance régulière selon l'essence, son âge et son accroissement.

Le découpage en parcellaire de gestion a été assis en s'appuyant sur le réseau d'allées existant. La numérotation va de 1 à 5 à Montreuil, de 11 à 17 à Notrain et de 21 à 29 à Trélan.

Un programme de coupes est proposé pour chaque bois dans son dossier individuel. Il regroupe les interventions par essence sur plusieurs parcelles afin de limiter l'impact des travaux d'exploitation.



Travaux

Les plantations feuillues les plus jeunes de Notrain et Montreuil demandent quelques dégagements ponctuels afin de limiter la concurrence des espèces adventives. L'élagage de formation des tiges devra être poursuivi (en cas de besoin) sur les plantations à grand écartement de Montreuil et les chênes sessiles en général.

L'entretien des réseaux d'allées et des limites (fauchage, maintien du parcellaire) doit être renouvelé régulièrement. Ce réseau est nécessaire à l'exploitation des bois, il permet une accessibilité recherchée par les promeneurs et garantit la rapidité d'intervention des secours éventuels.

Biodiversité

L'expertise écologique réalisée en 2009 propose des pistes visant à enrichir la biodiversité.

Certaines sont complémentaires de l'activité sylvicole. Il s'agit de :

- L'éclaircie des peuplements tendant à doser la luminosité arrivant au sol et à accroître le mélange des essences.
- Réaliser l'entretien des allées et lisières hors des périodes de nidification, et dans des conditions favorables à la flore endémique.
- Maintenir du bois mort sur pied et effondré lors des coupes d'éclaircie.
- Disposer des tas de rondins à proximité des zones humides –intérêt pour les amphibiens et micro mammifères.

La plupart cependant relève d'une action volontariste et demande un engagement financier spécifique. Ainsi il s'agit de :

- La lutte contre l'envahissement des ligneux dans les zones ouvertes.
- Le dégagement des mares et des zones humides, qui peuvent être colonisées par les ligneux.
- Favoriser les espèces endémiques fragiles (ex : Fritillaire à Trélan) en augmentant l'ouverture des peuplements.
- Retravailler les arbres têtards des haies périmétrales ou insérées dans les peuplements et en sélectionner de nouveaux.
- Dégager les haies existantes si après expertise elles recèlent un potentiel intéressant.
- Favoriser l'installation d'un ourlet préforestier sur les lisières les plus larges.
- Lutter contre les espèces invasives (ex : écrevisse de Louisiane à Notrain dans le point d'eau DFCI)



En outre, à Trélan, les recommandations prescrites par le DOCOB en cours de rédaction, site NATURA 2000 N° FR 5212005 "Forêt du Gâvre", pourront être étendues à la propriété boisée régionale.

Accueil et paysage

La fréquentation de ces territoires est peu élevée et n'impose pas de contrainte particulière.

Le bois de Trélan situé en périphérie de la Forêt du Gâvre restera complémentaire du vaste massif forestier. Notrain et Montreuil, en milieu rural, sont souvent ignorés.

Quelques actions simples permettront de préserver et développer le potentiel d'accueil et l'intérêt paysager.

- Les arbres isolés existants, aux dimensions respectables ou à l'aspect remarquable, seront protégés et mis en valeur (ex : photo prise à Montreuil).
- Une signalétique adaptée personnalisera la propriété du Conseil Régional.
- Les éclaircies, en façonnant les peuplements, augmenteront l'intérêt paysager en ouvrant de nouvelles perspectives.
- Le vieillissement des arbres concourra à améliorer l'accessibilité et l'attrait.
- Le balisage valorisant des éléments remarquables pourra être mis en place – chemin creux encadré de haies à Montreuil, vieux peuplements à Trélan-.
- Un réseau de sentiers de promenade balisés (en continuité de ceux de la forêt du Gâvre pour Trélan) incitera à la découverte de ces zones boisées.



Bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 834 m³/an (4,5 m³/ha/an). Les résineux représentent 75% de cette estimation. La récolte augmentera régulièrement au cours de la période, en particulier pour les résineux. La qualité des bois exploités connaîtra en parallèle une évolution favorable. La demande constante en bois énergie permettra de réaliser les premières éclaircies feuillues.

Le bilan financier prévisionnel est déficitaire. Les recettes des premières éclaircies restent en effet insuffisantes pour couvrir entièrement les frais d'entretien de la desserte et des limites. On veillera à réduire autant que possible ce déficit en valorisant la chasse et le bois de chauffage à des montants prenant mieux en compte leur valeur économique.

La recherche d'une biodiversité maximale justifie d'un investissement régulier.

Les dossiers individuels, dans les pages suivantes, précisent ces éléments pour chaque bois de situation.

Conclusion

Trente ans après le début du programme ARBOR, on peut considérer ce projet comme réussi. La démarche prospective a permis d'installer des peuplements forestiers diversifiés qui ont su préserver un milieu naturel potentiellement prometteur.

Les interventions envisagées, en particulier les éclaircies, contribueront à la qualité et la stabilité de ces reboisements tout en contribuant à l'enrichissement de la biodiversité. Il s'agit de favoriser des pratiques extensives qui ne conduisent pas à de la micro-gestion souvent très onéreuse.

Des financements réguliers, raisonnés, permettront de valoriser ces territoires.

L'Office National des Forêts dans le cadre du régime forestier proposera chaque année un programme de travaux au Conseil Régional. L'objectif est d'assurer la pérennité du peuplement forestier, la qualité environnementale ainsi que l'intérêt paysager des sites dans une volonté de gestion durable et multifonctionnelle.

Aménagement forestier

Forêt régionale de TRELAN

Département (s) : -44- Loire-Atlantique
Départements

2011 - 2025

Surface cadastrale 103.0464 ha

Surface retenue pour la gestion 103.03 ha

Document OIF



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional de l'Environnement de la
Forêt et des Affaires Rurales

Arrêté n°2013/DRAAF

Département : Loire-Atlantique
Forêt régionale de TRELAN
Contenance cadastrale: 103,0464 ha
Surface de gestion : 103,03 ha
Révision d'aménagement forestier
2011-2025

portant approbation du document d'aménagement de
la forêt régionale de Trélan pour la période 2011-
2025

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite



VU les articles L.124-1 1°, L.212-1, L.212-2, D.212-1, D.212-2, R.212-3, D.212-5 2°, D.214-15 et D.214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement Bassin Ligérien, arrêté en date du 05 août 2011 ;

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 19 novembre 2012 donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté;

VU l'arrêté du Préfet de région du 25 juin 2012 portant délégation de signature administrative à Monsieur Vincent FAVRICHON Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Pays de la Loire.

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt régionale de Trélan (Loire-Atlantique), d'une contenance de 103,03 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse, tout en assurant sa fonction sociale et écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 102,83 ha, actuellement composée de pin laricio (48%), pin maritime (27%), chêne sessile (16%) et divers feuillus (9%);

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 98,88 ha et en futaie irrégulière sur 3,95 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le pin laricio (49,72 ha), le pin maritime (28,32 ha), le chêne sessile

(22,39 ha) et le chêne rouge (2,40 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 15 ans (2011-2025) :

- La forêt sera divisée en trois groupes de gestion :
 - un groupe d'amélioration en futaie régulière, d'une contenance totale de 98,88 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 6 à 10 ans en fonction de l'état des peuplements ;
 - un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 3,95 ha qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
 - un groupe constitué des autres terrains non boisés (réserve d'eau DFCI et prairie attenante), d'une contenance de 0,20 ha qui fera l'objet de travaux d'entretien ;

- l'Office national des forêts informera régulièrement le Conseil Régional des Pays de la Loire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement et s'assurera en particulier que le niveau des demandes de plan de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 11 mars 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt.

Vincent FAVRICHON



D + (E Douet)



Région

PAYS DE LA LOIRE

Le Président

Monsieur Antoine COUKA
Directeur de l'Agence régionale
Pays de la Loire de l'Office National
des Forêts
46 place de la Paix
BP 721
72013 LE MANS Cedex 2

DEn/JA/ED/ED/2012/11/20177

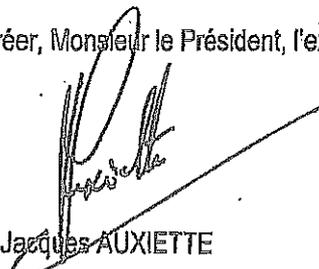
Nantes, le 27 NOV. 2012

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission permanente a décidé, lors de sa réunion du 19 novembre 2012, d'approuver le projet d'aménagement forestier 2012-2025 des propriétés forestières régionales situées sur les communes de Saffré, Plessé, Montreuil-le-Henri et Villaines-sous-Lucé.

Dans ce cadre et pour votre information, je vous adresse, ci-joints, les baux de chasse concernant ces propriétés forestières régionales.

En espérant que cette décision corresponde à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jacques AUXIETTE

P.J.:4





1:200 000



Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative		
N° Identification de l'aménagement forestier		
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)		
Aménagement de forêt (s)	régionale	
de (nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	TRELAN	
Numéro du ou des départements de situation	-44 Loire-Atlantique	Départements
N° ONF de la région nationale IFN de référence	118- Plateaux boisés nantais	
Schéma régional d'aménagement de référence	Bassin ligérien	
Type d'aménagement forestier	Premier aménagement	
Arrêté du		(révisions et modifications hors compétence ONF)
Décision du		(modifications de compétence ONF)

Période d'application	année
Année début aménagement	2011
Année échéance aménagement	2025

Détail des forêts aménagées (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt régionale de Trélan	F09493C	103.0464 ha			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	103.0464 ha
Surface retenue pour la gestion	103.03 ha
Surface boisée en début d'aménagement	102.83 ha
Surface en sylviculture	102.83 ha

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	36 m	56 m

Le bois de Trélan est situé sur la commune de Plessé, en Loire-Atlantique

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Total réparti	
Fonctions principales	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen*	enjeu fort		
Production ligneuse	0		103		103	
Biodiversité			103		103	*enj. faible dénommé "ordinaire" enj. moyen dénommé "reconnu"
Paysage, accueil, eau potable		103			103	*enj. faible dénommé "local" enj. moyen dénommé "reconnu"
Protection contre les risques naturels	103				103	

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		aucun statut réglementaire répertorié	

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
ZNIEFF de type II	30 ha	1049 "Forêt du Gâvre"	Préserver le biodiversité

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	10 ha	Chêne pédonculé, largement présent dans les peuplements feuillus "naturels"

Eléments forts imposant des mesures particulières	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)		
	45 ha	Placages limoneux ou zones humides ponctuelles

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...		
		aucun élément particulier recensé

Peuplements et milieu naturel

	% de la surface	Chêne pédonculé et Châtaignier sont présents dans les peuplements préexistants, maintenus lors
--	-----------------	--

Essences présentes dans la forêt	boisée (pas d'essence)	des reboisements.
Chêne sessile	16%	
Chêne pédonculé	6%	
Chêne rouge	2%	
Chataignier	1%	
Pin maritime	27%	
Pin laricio	48%	
	100%	

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite	Les types débutant par F concernent les reboisements réalisés depuis le début des années 1990. Les types CCHE -futaie sur souches de chêne- et TCHE -taillis de chêne- correspondent aux peuplements préexistants, maintenus au moment des reboisements. Le type XEAU concerne le point de puisage DFCl et ses alentours.
Type			
FCHE : futaie régulière de chêne	15.33	15%	
CCHE : futaie de chêne sur souches	2.73	3%	
FAFP : futaie régulière autres feuillus de production	2.40	2%	
FP.M : futaie régulière de pin maritime	28.32	27%	
FP.L : futaie régulière de pin laricio	49.72	48%	
TCHE : taillis simple de chêne	4.33	4%	
XEAU : non boisé	0.20	0%	
TOTAL	103.03		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	Les types stationnels définis ci-contre se réfèrent aux DRA-SRA Bassin ligérien. L'expertise écologique réalisée en 2009 - "Evaluation des potentialités en matière de biodiversité sur les propriétés du Conseil Régional Pays de la Loire -Trélan - Notrain - Montreuil le Henri- précise les différents habitats présents conformément à la nomenclature CORINE biotope.
Type			
BL06 : Chênaie acidophile	14.76	14%	
BL07 : Chênaie acidiphile	86.97	84%	
BL09 : Chênaie acidiphile hydromorphe	1.30	1%	
TOTAL	103.03		

Décisions d'aménagement

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé	La futaie irrégulière concerne les peuplements préexistants avec présence de Bois moyen et quelque Gros bois. L'aspect est plus ou moins irrégulier par petites plages
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	98.88		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets			
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	3.95		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée			
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			
Taillis (T)			
Taillis-sous-futaie (TSF)			
hors sylviculture	0.20		
TOTAL	103.03		

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	Précisions	surface en sylviculture	%	âge exploi- tabilité (suivi surfaccique)	diamètre exploitabilité retenu
Chêne sessile		22.39	21.8%	180	70
Pin laricio		49.72	48.4%	80	50
Pin maritime		28.32	27.5%	60	55
Chêne rouge		2.40	2.3%	75	55
TOTAL		102.83			

Les essences objectif guident les modèles de sylviculture à mettre en œuvre. Cependant, le maintien d'un maximum d'essences accessoires ou d'accompagnement demeurera un souci constant afin de favoriser un mélange favorable à la biodiversité. Les zones marginales, non boisées ou humides et souvent reconquises par une végétation à base de saules seront préservées.

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

Application aménagement passé	surface	Commentaires associés :
Surface à régénérer prévue		
Surface effectivement régénérée		
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)		
Choix du nouvel aménagement		
Surface d'équilibre (Se)	18.42	Les peuplements installés depuis 1991 ne justifient pas de travaux de renouvellement.
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sv)		
Surface du groupe de régénération (GR)		
Surface à ouvrir (So)		

Surface à terminer (St)				
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)				
Traitements en Taillis ou TSF				
Surface moyenne annuelle à passer en coupe				Commentaires associés :
Cible surface terrière à l'équilibre (<i>voir directive territoriale</i>)		18 m2		
Cible densité de perches à l'équilibre		30 tiges		
Etat général de maturité des peuplements		globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt	Commentaires associés :
Surface terrière	18 m2	19 m2		
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%			
Densité de perches (<i>densité mini. fixée par directive territoriale</i>)	15 tiges	20 tiges		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe				

Engagement environnemental	surface		surface	
îlots de vieillissement		RBD : surf. boisée avec maintien TGB		surface
îlots de sénescence		RBI : surf. boisée		Surf. boisée hors sylvi-culture à long terme

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise			
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000			

Le site NATURA 2000 N° FR 5212005 "Forêt du Gâvre" (ZPS), assis sur le périmètre de la forêt domaniale est à proximité immédiate du sud du bois de Trélan, et à son contact au nord. Les recommandations prescrites par le DOCOB en cours de rédaction pourront être étendues à la propriété boisée régionale.

Programme d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement								
Classement	Libellé du groupe	Unités de gestion	surface totale	surface en sylvi-culture	rotation	libre	libre	libre
AME	amélioration résineuse	21U, 22B, 23U, 24B, 25A-B, 26A-B, 27A-B	78.04	78.04	6-8 ans			
AME	amélioration CHR	24A	2.4	2.4	8 ans			
AME	amélioration CHE	28A-B, 29U	18.44	18.44	10 ans			
IRR	futaie irrégulière	22A, 24C, 25C, 26C, 27C	3.95	3.95	10 ans			
	TOTAL		102.83	102.83				

Programme des coupes									
Année de passage programmée	Parcelle	Unité de gestion (index)	surface UG totale	surface UG à parcourir	groupe	Type Peuplement	Code coupe	VPR	libre
2011	21	U	11.62	11.62 ha	AME	FP.L1	APB	407	
2011	23	U	17.65	17.65 ha	AME	FP.L1	APB	618	
2011	25	A	7.11	7.11 ha	AME	FP.L1	APB	249	
2011	26	A	6.06	6.06 ha	AME	FP.L1	APB	212	
2011	27	A	7.28	7.28 ha	AME	FP.L1	APB	255	
2014	22	A	0.27	0.27 ha	IRR	ICHE2	JA	5	
2014	24	C	0.37	0.37 ha	IRR	ICHE3	JA	7	
2014	25	C	2.36	2.36 ha	IRR	ICHE3	JA	47	
2014	26	C	0.54	0.54 ha	IRR	ICHE1	JA	11	
2014	27	C	0.41	0.41 ha	IRR	ICHE2	JA	8	
2016	24	A	2.4	2.40 ha	AME	FAFP1	APB	72	
2017	22	B	16.37	16.37 ha	AME	FP.M2	ABM	819	
2017	24	B	3.84	3.84 ha	AME	FP.M2	ABM	192	
2017	25	B	3.25	3.25 ha	AME	FP.M2	ABM	163	
2017	26	B	1.27	1.27 ha	AME	FP.M2	ABM	64	
2017	27	B	3.59	3.59 ha	AME	FP.M2	ABM	180	
2018	21	U	11.62	11.62 ha	AME	FP.L1	ABM	465	
2018	23	U	17.65	17.65 ha	AME	FP.L1	ABM	706	
2018	25	A	7.11	7.11 ha	AME	FP.L1	ABM	284	
2018	26	A	6.06	6.06 ha	AME	FP.L1	ABM	242	
2018	27	A	7.28	7.28 ha	AME	FP.L1	ABM	291	
2020	28	A	10.86	10.86 ha	AME	FCHE1	APB	272	
2020	28	B	3.11	3.11 ha	AME	FCHE1	APB	78	
2020	29	U	4.47	4.47 ha	AME	FCHE1	APB	112	
2023	22	B	16.37	16.37 ha	AME	FP.M2	ABM	786	
2023	24	B	3.84	3.84 ha	AME	FP.M2	ABM	184	

2023	25	B	3.25	3.25 ha	AME	FP.M2	ABM	156
2023	26	B	1.27	1.27 ha	AME	FP.M2	ABM	61
2023	27	B	3.59	3.59 ha	AME	FP.M2	ABM	172
2024	21	U	11.62	11.62 ha	AME	FP.L1	ABM	465
2024	23	U	17.65	17.65 ha	AME	FP.L1	ABM	706
2024	25	A	7.11	7.11 ha	AME	FP.L1	ABM	284
2024	26	A	6.06	6.06 ha	AME	FP.L1	ABM	242
2024	27	A	7.28	7.28 ha	AME	FP.L1	ABM	291
2025	22	A	0.27	0.27 ha	IRR	ICHE2	JA	7
2025	24	C	0.37	0.37 ha	IRR	ICHE3	JA	9
2025	25	C	2.36	2.36 ha	IRR	ICHE3	JA	59
2025	26	C	0.54	0.54 ha	IRR	ICHE1	JA	14
2025	27	C	0.41	0.41 ha	IRR	ICHE2	JA	10

rédigé le 15 février 2011

par le chef du projet d'aménagement

PELLOQUIN René

vérifié le

par Liste des fonctions

Nom :

proposé le

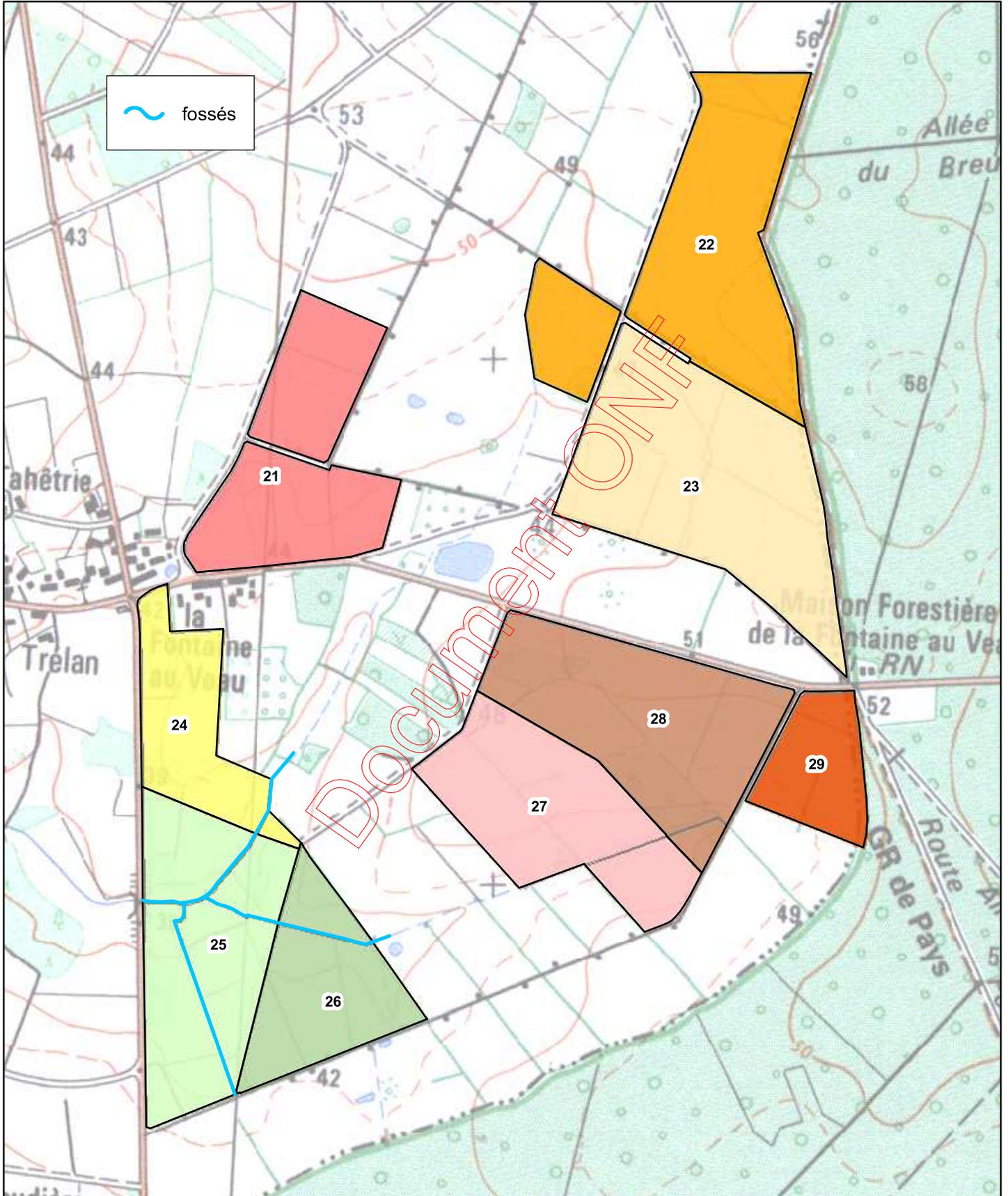
par Liste des fonctions

Nom :

Document ONF



PARCELLAIRE FORESTIER

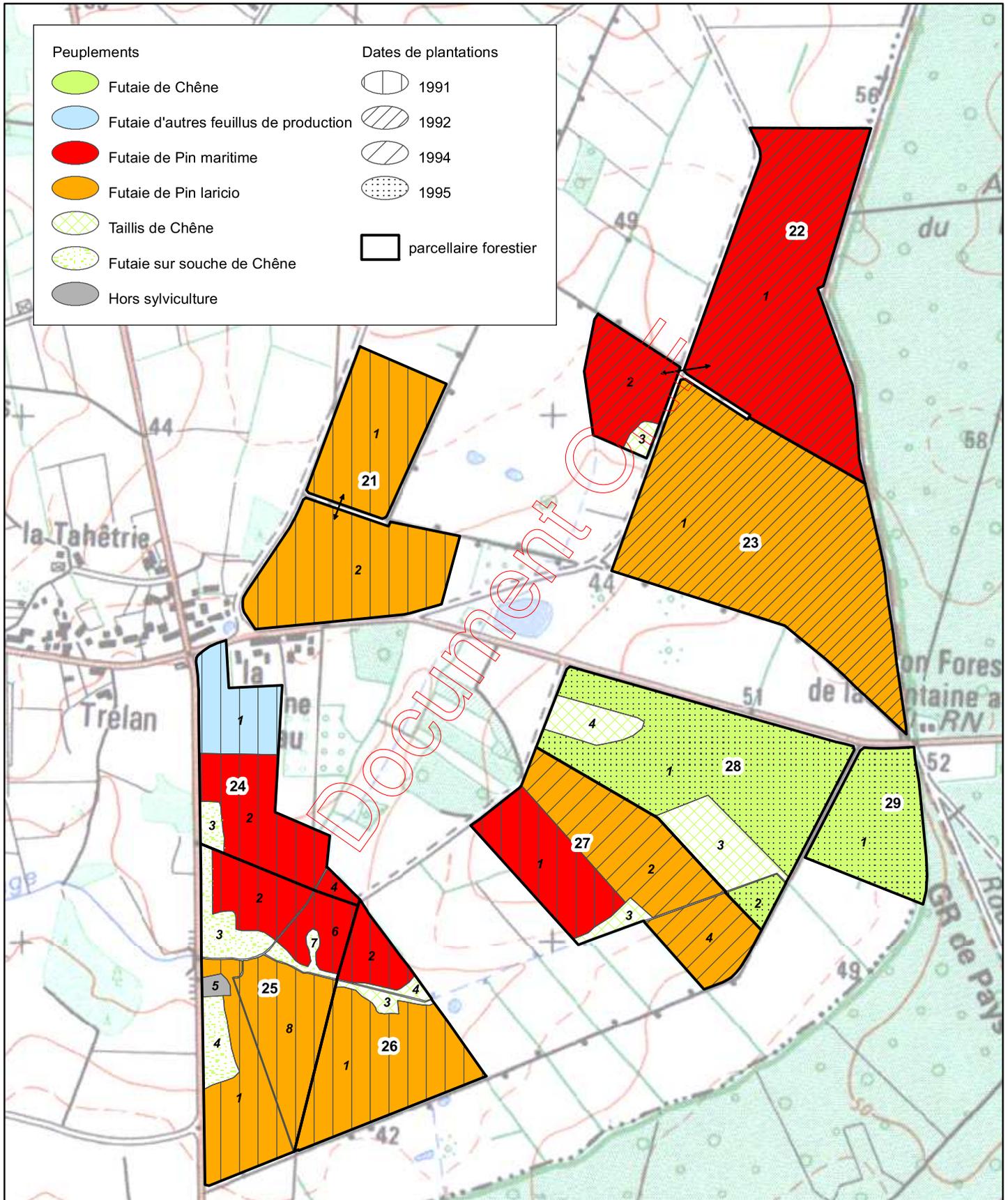


1:10 000



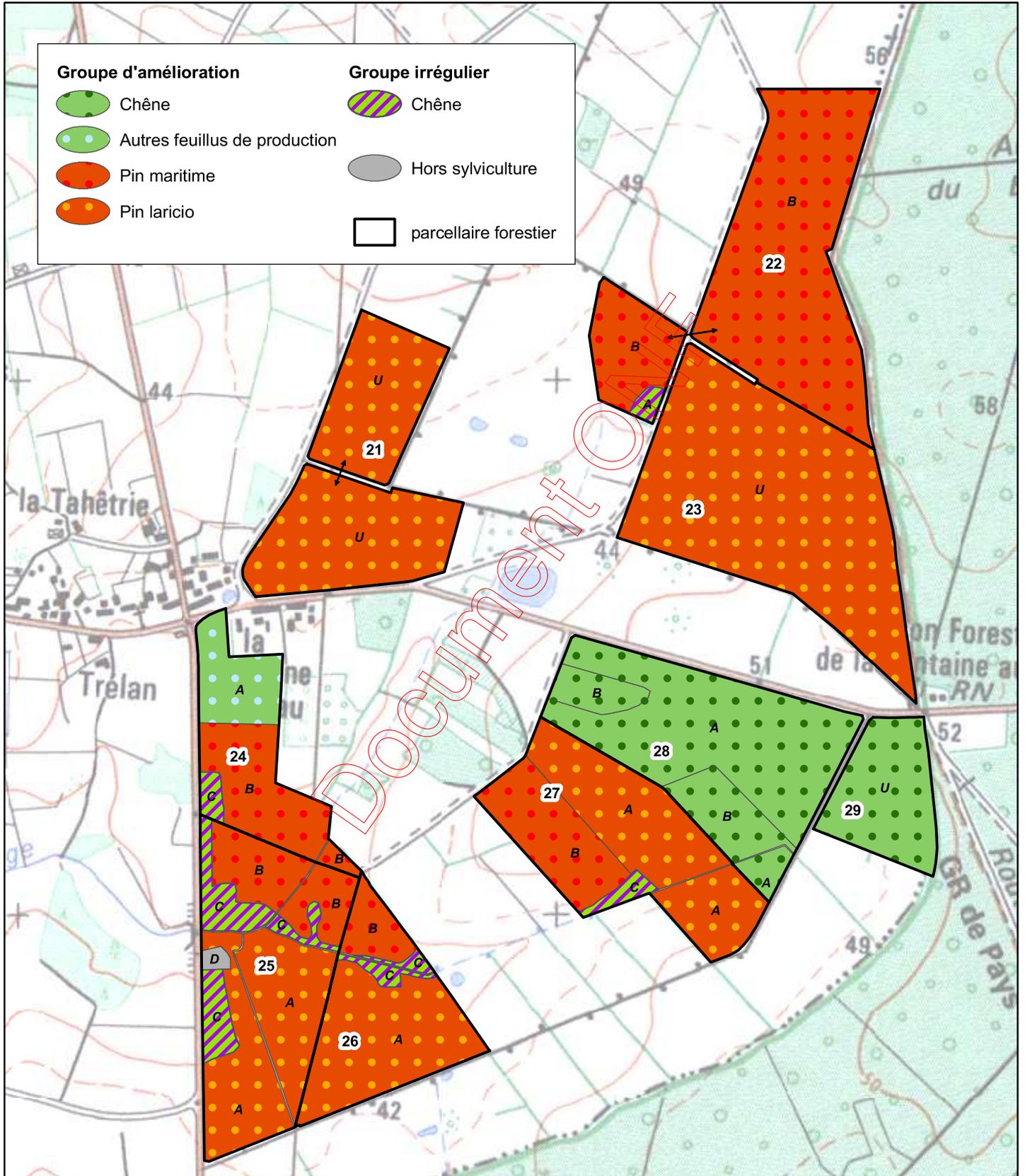


DESCRIPTION DES PEUPEMENTS



1:10 000





1:10 000



ANNEXE : éléments détaillés du programme d'action

Travaux sylvicoles	Précisions	Unités de gestion	localisation	surface parcourue	coût total	coût annuel	Observations (guides de sylviculture, itinéraires)
Entretien feuillus	5CHX1	24A, 28A, 29U		17.16	25740	1716	Formation des tiges de chêne
interventions ponctuelles				103	9000	600	

Travaux réseau de desserte (libellé)	Précisions	Unités de gestion	localisation	surface ou longueur	coût total	coût annuel	Observations
Entretien routes et allées		forêt			12000	800	Chaussées empierrées, passages busés
Fauchages		forêt			42000	2800	Fauchage bisannuel sur allées peu fréquentées. Fauchages tardifs des accotements
Barrières		forêt			3750	250	Entretien, maintenance

Autre actions programmées (libellé)	Précisions	Unités de gestion	localisation	Observations
Valorisation du milieu naturel				Mise en valeur des mares, zones humides, haies préservées, arbres têtards. -voir propositions dans le dossier "expertise écologique : évaluation des potentialités en matière de biodiversité" ONF Printemps-été 2009
Accueil				Balisage, signalisation, information
Entretien divers				Enlèvement d'anciennes clôtures barbelées, ramassage d'anciennes bâches agricoles

Informations diverses (libellé)	Précisions	Unités de gestion	localisation	Observations
rucher		28	W de la parcelle	rucher autorisé de 5 unités en limite de peuplement feuillu, à proximité de la route